

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES

**Objet : Approbation du programme de travaux 43 Extension du chalet d'alpage des Mouilles
Demande de subvention auprès du Conseil Savoie Mont-Blanc**

Le « **Lundi 28 Février 2022 à 14h30** », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

Etai^{ent} présentes : Christian ANSELME, Anne LEVET, GOLLIET Jean-Claude, Gaël ANTHOINE-MILHOMME, Jean-Pierre BETEND représentant Estelle GAILLARD, Jean-Marc NICOLLIN

Quorum atteint.

Assistaient également :

Johan FREIMANN, service comptabilité finances commune de Fillière
Pascale RIGOT, responsable du service comptabilité finances de Fillière
Jean-Claude GOLLIET, responsable pôle captages et ouvrages du Grand Annecy
Bruno DELETRAZ, direction de l'eau potable du Grand Annecy
Emmanuel COGNET, Technicien Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie
Honorine BUTHOD, Technicienne Société d'Economie Alpestre de la haute-Savoie

Monsieur le Président ainsi que la SEA 74 présentent le projet d'extension du chalet d'alpage des Mouilles. Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, propriétaire du bâtiment confie la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération à l'Association Foncière Pastorale des Glières.

L'Association Foncière Pastorale sollicite l'accompagnement du cabinet Frédéric DECAEN architecte pour mener à bien ce projet. L'estimation prévisionnelle des travaux s'élèvent à 189 145,80 € TTC et la mission de maîtrise d'œuvre à 26 416,80 € TTC.

L'AFP sollicite l'appui de la Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie pour assurer la coordination du projet en lien avec le maître d'ouvrage, l'architecte, le propriétaire et l'alpagiste. La SEA 74 assure également l'assistance administrative et financière pour le montage des dossiers de demandes de subvention potentielles (Conseil Savoie Mont-Blanc). Cette mission d'assistance s'élève à 5 900 € nets de taxes.

Ainsi, le montant total prévisionnel du projet s'eslève à 225 891,85 € TTC.

L'AFP des Glières sollicite une subvention auprès du Conseil Savoie Mont-Blanc, au titre de sa politique laitière, à hauteur de 78 985,04 € TTC.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Approuve le programme de travaux au budget 2022 pour un montant de 225 891,85 € TTC ;
2. Missionne le Cabinet DECAEN architecte pour la mission de maîtrise d'œuvre ;
3. Missionne la Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie pour la coordination du projet et l'accompagnement administratif et financier ;
4. Sollicite auprès du Conseil Savoie Mont-Blanc une subvention au taux le plus élevé possible,
5. S'engage à apporter l'autofinancement nécessaire à la réalisation de cette opération,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus

Pour copie conforme
Le Président de l'A.F.P.
Christian ANSELME

